

Georg-Eckert-Institut
für internationale
Schulbuchforschung
Braunschweig
-Schulbuchbibliothek -

99/2380

Georg-Eckert-Institut BS78



1 180 847 0

F
Z-36
(1,86)

3

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DIRECTION DES COLLÈGES

COMPLÉMENTS
aux Programmes et Instructions

COLLÈGES

Éducation civique

6^e

07

1986

ÉDUCATION CIVIQUE

EXPLICITATION DES CONNAISSANCES ET DES MÉTHODES EXIGIBLES DES ÉLÈVES

1. ORIENTATIONS GÉNÉRALES

«L'éducation civique fait l'objet d'un enseignement d'une heure hebdomadaire en sixième. Il est dispensé par l'un des professeurs qui assurent déjà dans la classe l'enseignement de l'histoire et de la géographie ou celui du français». Circulaire de rentrée. B.O. 16 janvier 1986 n° spécial 1.

1.1. UNE INSTRUCTION ET UNE PRATIQUE

«L'éducation civique est à la fois une instruction et une pratique».

«Le professeur fonde son enseignement sur des connaissances rationnellement définies et méthodiquement dispensées. Il tire parti de l'expérience des élèves».

Cette discipline comporte deux dimensions inséparables : d'une part l'acquisition de connaissances et de méthodes, d'autre part la référence à des principes qui la fondent.

Ces principes, objets de débats et enjeux de luttes qui ne peuvent être ignorés, n'en sont pas moins voulus universels : exigence de liberté et de justice, respect de soi et d'autrui, sens des responsabilités, volonté de vivre ensemble en démocratie, refus des racismes, reconnaissance des autres cultures.

Ces apprentissages prolongent et approfondissent en sixième ceux de l'école élémentaire. Ils visent à donner à l'élève la notion d'une appartenance à une communauté scolaire, à une communauté territoriale, partie intégrante d'un État de droit, et à l'amener à comprendre le fonctionnement d'un grand service public national, l'Éducation nationale.

1.2. LES OBJECTIFS

Prenant place dans un dessein d'ensemble qui, au long des quatre années du collège, vise à faire de l'adolescent un être conscient et responsable face aux défis de notre siècle : démocratie, sécurité et paix, droits de l'homme, développement, patrimoine et environnement, les objectifs à atteindre en sixième exigent à la fois des connaissances, ainsi que la capacité à comprendre les valeurs et à les vivre.

1.2.1. Objectifs de connaissance

Les objectifs de connaissance se lisent clairement dans le libellé

du programme. Par des études précises et dans des situations concrètes, l'élève retient les aspects essentiels des institutions de la commune, comprend l'organisation de son collège, reconnaît un comportement de citoyen et, plus généralement de personnes vivant selon les règles d'une société démocratique. Il sait aussi exprimer quelques-uns des droits et des devoirs de l'individu, de l'État, définir la loi, la réglementation, en admettre la nécessité. Il comprend les notions de contribution, de solidarité.

1.2.2. Conduire à une pensée plus libre

Le développement de la capacité à comprendre les valeurs et à les vivre tient compte de l'âge de l'élève et de l'indispensable objectivité du professeur. Le rôle de celui-ci n'est pas de former des comportements déterminés, mais de susciter une prise de conscience qui conduit progressivement à une pensée plus libre. De l'élève de collège, on peut attendre le respect de soi et des autres fondé sur la notion de contrat, le respect de la loi et des règlements démocratiquement établis, celui des consignes de sécurité, des biens publics et privés, de la nature. On peut aussi attendre de l'élève qu'il prenne en compte la protection de l'environnement, qu'il ait la volonté d'écouter les autres, de communiquer, de coopérer, et qu'il acquière enfin le sens de la responsabilité individuelle et collective.

Au service de ces objectifs, les questions inscrites au programme tiennent compte des capacités, des besoins, des curiosités de l'élève qui entre au collège.

2. CONNAISSANCES ET MÉTHODES A ACQUÉRIR

2.1. L'INSTITUTION SCOLAIRE

2.1.1. L'École et l'État : le droit à l'instruction et à l'éducation

La prise de conscience du droit à l'instruction peut comporter un court rappel des étapes significatives et concrètes qui ont conduit à la législation actuelle et une comparaison avec d'autres situations, légales ou de fait, appuyée sur une carte mondiale de l'analphabétisme. Mais il est aussi un devoir d'instruction : l'École est obligatoire parce qu'elle conditionne la participation à la vie de la cité, la qualification professionnelle, les plaisirs intellectuels. Ainsi se trouvent mises en relief la responsabilité de l'État, des parents, des élèves, les notions de service public gratuit.

2.1.2. L'administration de l'Éducation nationale

L'administration de l'Éducation nationale est chargée d'assurer à chacun le droit à l'éducation. Elle présente un exemple d'un grand service public par le nombre de ses fonctionnaires et de ses usagers, par son budget. Quelques données numériques, des précisions sur les divers ordres d'enseignement, sur la

composition des personnels, sur l'organisation à chaque échelon territorial et au sommet, permettront aussi d'opposer centralisation (unicité des modes de recrutement, des qualifications du personnel, des programmes) et décentralisation (compétence des collectivités territoriales, responsabilité des établissements). Il faut éviter de formaliser à l'excès cette étude dont l'objectif, à atteindre le plus concrètement possible, est de montrer le rôle de ce grand service public au profit de tous les élèves et de la communauté nationale.

2.1.3. La vie au collège : organisation et fonctionnement

L'étude de la vie au collège commence concrètement par la découverte des lieux et des personnes ; leur rôle conduit aux structures et au fonctionnement de l'établissement : administration, conseils, délégués-élèves (désignation et pouvoirs). Le règlement intérieur et les règles de la vie scolaire fournissent l'exemple d'un contrat.

Avec les différents aspects de la vie scolaire - centre de documentation et d'information, foyer socio-éducatif, clubs, permettant à l'élève de prendre librement des initiatives et d'assumer des responsabilités - le professeur fait saisir que l'harmonie de la communauté repose sur le respect mutuel.

L'attention sera aussi portée sur le respect des équipements scolaires, biens publics mis à la disposition des élèves : à qui appartiennent-ils ? Qui les paie ? Qui les remplace ? Les élèves pour leur part contribuent à leur entretien, à leur amélioration par des projets d'action éducative. De même, l'étude des règles de la vie au collège introduira le respect du bien privé.

La prévention des accidents suppose la connaissance et le respect des règles de sécurité inhérentes à toute vie collective organisée.

2.2. LA VIE DÉMOCRATIQUE DANS LA COMMUNE

Familiarisé avec la communauté scolaire dont il est membre, l'élève comprend la nécessité d'une organisation sociale dans le cadre plus étendu de la commune.

Par la présentation de quelques objets symboliques visibles dans chaque mairie (Marianne, l'écharpe tricolore du maire, le cachet de la mairie, etc.), on rappellera à l'élève que la commune est la cellule de base de la vie administrative et démocratique de notre pays.

Les collèges sont implantés dans des communes très diverses. Sans s'égarer dans une étude du milieu local, il faut présenter rapidement le cadre géographique, caractériser le type de commune (urbaine, rurale, résidentielle, industrielle...) dans lequel se déroule la vie scolaire, sa population (structure par âge, structure socio-professionnelle...). Dans les très grandes villes, l'arrondissement pourra lui être substitué. Toutefois, le professeur devra, dans ce cas, montrer à l'élève que c'est la ville, en tant que commune, qui assure les services publics ; l'arrondissement n'a jamais toutes les attributions d'une commune.

2.2.1. Le conseil municipal

«Le conseil municipal, le maire et les adjoints : élections, attributions ; les délibérations du conseil municipal et les arrêtés municipaux».

A la fois électeur et administré, le citoyen a ainsi la capacité de participer au pouvoir politique.

Par l'examen d'extraits d'arrêtés municipaux, l'élève prend conscience qu'au-delà des descriptions classiques des différents rouages de l'administration communale, le pouvoir politique régit la vie quotidienne de chacun.

2.2.2. L'état civil

L'état civil ne reflète pas seulement les étapes juridiques de la vie, il éclaire l'esprit du droit français : déclarations, témoins, rigueur dans la tenue des registres, contrôle. Il soulève quelques questions sur la législation ou la tradition française : nationalité, monogamie...

2.2.3. Le budget et les services communaux

«Le budget et les impôts locaux.

Les services et équipements municipaux ; les œuvres sociales. La commune et l'École».

Les services municipaux seront saisis dans leur réalité quotidienne, la présentation des équipements municipaux accordera une attention particulière à l'école. Le professeur n'omettra pas de montrer comment la commune est intégrée à un plus vaste réseau : syndicats des communes, syndicats intercommunaux à vocation multiple (service de ramassage scolaire). A propos des œuvres sociales, il faudra insister sur les solidarités internes, propres à toute vie collective démocratique. La question «qui finance ?» introduira le budget et les impôts locaux qui l'alimentent. Cette partie du programme nécessite une présentation concrète.

2.2.4. Le patrimoine, l'environnement, la vie associative et culturelle

«Le patrimoine de la commune ; la mise en valeur de l'environnement. Vie associative et culturelle».

Le rôle du citoyen ne se borne pas à l'élection du conseil municipal, et, pour un petit nombre, à la gestion communale ; il lui appartient de participer à des actions telles que l'animation d'associations qui contribuent à la vie culturelle, sportive, sociale de la commune. Il œuvre aussi à la conservation et à l'environnement du patrimoine communal : monuments ou œuvres d'art, urbanisme ou paysage. La mise en valeur de l'environnement peut fournir un premier contact avec le plan d'occupation des sols.

Le professeur montre que la commune s'ouvre à des échanges dans le cadre national et international (parrainage et jumelage).

2.2.5. La sécurité dans la commune

La sécurité dans la commune suppose la connaissance et le respect des règles de la circulation, mais aussi le respect des personnes et des biens dont les édiles municipaux ont à assurer la protection.

2.3. ACQUISITION DE CONCEPTS FONDAMENTAUX

En classe de sixième, l'enseignement doit toujours conduire à l'acquisition de connaissances et de méthodes, d'un vocabulaire précis et d'un certain nombre de concepts fondamentaux : le droit, la loi, la citoyenneté, la responsabilité, la sécurité...

Ces concepts, abordés en classe de sixième, seront repris, approfondis, élargis tout au long de la scolarité au collège.

EXEMPLES DE PROGRAMMATION

Pour atteindre les objectifs et acquérir les connaissances fixés par les programmes, les professeurs établissent une programmation annuelle dont ils ont l'initiative et la responsabilité.

L'attribution à l'éducation civique d'une heure hebdomadaire dans l'emploi du temps des élèves traduit sa dignité de discipline à part entière et suppose, sur la base d'un total annuel d'une trentaine d'heures, une progression cohérente et fixée à l'avance. Toutefois, et parce qu'elle se vit consciemment autant qu'elle s'apprend, l'éducation civique nécessite une adaptation du cadre horaire pour l'organisation de sorties pédagogiques, la réalisation d'enquêtes et de travaux en liaison avec d'autres disciplines. Mais l'éducation civique ne saurait, non plus, se réduire à une suite d'occasions, ni fournir de prétexte à une évasion qui exclurait toute acquisition de connaissances et toute possibilité d'évaluation. Une bonne organisation du temps, un choix judicieux dans les moyens de réaliser ses objectifs, sont la condition de son efficacité.

Les deux parties du programme sont d'importance inégale. L'institution scolaire devrait pouvoir être traitée si on lui consacre environ le quart de l'horaire annuel. Dans la seconde partie, la vie démocratique dans la commune, le rôle du conseil municipal et l'utilisation des ressources budgétaires représentent sans aucun doute les parties les plus importantes du programme.

Aucune programmation, sauf celle que le professeur se trace à lui-même, ne peut être impérative, la mise en œuvre dépendant d'abord des conditions locales et des méthodes employées.

Georg-Eckert-Institut
für internationale
Schulbuchforschung
Braunschweig
-Schulbuchbibliothek -

MISE EN ÉVIDENCE DE LA COHÉRENCE

1. COHÉRENCE A L'INTÉRIEUR DE LA DISCIPLINE

«Cet enseignement concerne essentiellement la vie de l'homme en tant que citoyen, c'est-à-dire dans ses rapports avec l'État et avec les autres membres de la collectivité nationale».

L'appartenance de l'élève à une communauté scolaire et à une collectivité territoriale doit constituer la référence concrète à un enseignement qui concerne l'étude des règles élémentaires de la vie en démocratie. La cohérence doit être recherchée dans la relation à établir entre une conduite sociale responsable et l'existence de règlements, de lois nécessaires au fonctionnement des institutions et à l'exigence de liberté individuelle et collective. A ce titre, c'est l'ensemble des personnels du collège qui est appelé à participer à l'éducation civique des élèves.

2. COHÉRENCE AVEC D'AUTRES DISCIPLINES

2.1. AVEC L'HISTOIRE ET LA GÉOGRAPHIE

La spécificité de l'éducation civique n'en fait cependant pas une discipline isolée. Ses liens avec l'histoire et la géographie sont évidents : fonds commun de notions et concepts comme le droit, la loi, la citoyenneté, de situations réelles et diverses, utilisation d'outils didactiques analogues, similitude des démarches d'analyse. Le programme de géographie fournit une première approche de la diversité internationale et de la dimension planétaire, il donne un sens aux contacts que la commune entretient avec d'autres pays, d'autres villes.

En histoire, la cité athénienne, comme à Rome les institutions de la République ou de l'Empire, ouvrent l'accès à un vocabulaire juridique dont l'acquisition, indispensable, serait ingrate sans une illustration attrayante.

2.2. AVEC L'INITIATION ÉCONOMIQUE

La commune est aussi, pour l'initiation économique, l'espace de référence. Il va de soi que l'étude de l'administration communale gagnera à être conduite de façon conjointe.

2.3. AVEC LE FRANÇAIS

Le programme prévoit l'étude de «textes d'information, reportages, documents variés relatifs au monde d'aujourd'hui et pouvant donner lieu à une étude critique».

2.4. AVEC TOUTES LES DISCIPLINES

L'éducation civique concerne toutes les disciplines. L'apprentissage de la vie en société, des rapports individu-société-État, ne saurait se limiter à un seul domaine de connaissances, si vaste soit-il. La souplesse des horaires doit permettre des travaux avec d'autres disciplines. La communauté scolaire est tout entière concernée par l'apprentissage d'une vie sociale harmonieuse.

2.5. THÈMES TRANSVERSAUX

L'éducation civique participe aux thèmes transversaux dans les domaines suivants :

- la consommation : les services, les impôts ;*
- l'environnement et le patrimoine : l'élève peut être sensibilisé aux questions d'aménagement de l'espace et d'urbanisme ;*
- la sécurité : la sécurité routière dans la commune.*

MÉTHODES ET DÉMARCHES PÉDAGOGIQUES

Cette information porte respectivement sur les documents susceptibles d'être utilisés ainsi que sur les méthodes et activités que l'on peut, de façon générale, recommander.

1. LA DOCUMENTATION

Les documents peuvent être de nature diverse et d'usage courant : registres, pièces comptables, déclarations, règlements... Le recours aux moyens audiovisuels, ou médias, notamment aux journaux locaux et régionaux, à la télévision régionale et aux radios est recommandé.

Les élèves seront conviés à participer à l'enrichissement de la documentation : bulletins de rentrée, carnet de correspondance, règlement intérieur, interviews, récits et témoignages, articles de presse. Des contacts coordonnés seront pris avec les services municipaux afin qu'ils mettent à la disposition des professeurs les publications qu'ils réalisent. La presse locale peut fournir, si l'on sait les identifier, une sélection d'informations intéressantes concernant manifestations, délibérations et adjudications, arrêtés municipaux et bulletins d'information, extraits de registres d'état civil. Il sera demandé au centre de documentation et d'information de rassembler les ressources locales, de constituer des dossiers, de conserver les enquêtes réalisées, d'élaborer un fichier des ressources disponibles, de réaliser des affichages, voire une exposition.

2. UNE PÉDAGOGIE DE L'ACTIVITÉ

Il n'existe pas, à proprement parler, de démarche pédagogique spécifique à l'enseignement de l'éducation civique. Cet enseignement doit favoriser l'apprentissage de l'autonomie, du sens de la vie collective et des responsabilités ainsi que l'aptitude à participer et à communiquer. Il sera d'autant plus efficace qu'il impliquera une activité de l'élève et une réflexion sur les modalités de fonctionnement des institutions, telles qu'il peut les percevoir.

Dans le même esprit, on pourra solliciter la participation des clubs dont l'objet rejoint celui de l'éducation civique : Tiers monde, UNESCO, droits de l'homme, patrimoine et environnement, presse et information...

Par ailleurs, les projets d'action éducative, la coopérative scolaire, le foyer socio-éducatif et les clubs qu'il coordonne, permettent aux élèves de prendre des initiatives, d'assumer des responsabilités, d'être davantage en relation avec le monde. Ils constituent autant de moyens privilégiés pour enraciner, en chaque élève, l'éducation donnée en classe.

«L'éducation civique est une pièce maîtresse de l'éducation dans un État républicain, garant des libertés».

Programmes et Instructions

| | Pages |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------|
| EXPLICITATION DES CONNAISSANCES ET DES MÉTHODES EXIGIBLES DES ÉLÈVES | |
| 1. ORIENTATIONS GÉNÉRALES | II |
| | couverture |
| 1.1. UNE INSTRUCTION ET UNE PRATIQUE | II |
| | .. |
| 1.2. LES OBJECTIFS | II |
| | .. |
| 2. CONNAISSANCES ET MÉTHODES À ACQUÉRIR | 1 |
| 2.1. L'INSTITUTION SCOLAIRE | 1 |
| 2.2. LA VIE DÉMOCRATIQUE DANS LA COMMUNE | 2 |
| 2.3. ACQUISITION DE CONCEPTS FONDAMENTAUX | 4 |
| EXEMPLES DE PROGRAMMATION | 5 |
| MISE EN ÉVIDENCE DE LA COHÉRENCE | 6 |
| 1. COHÉRENCE À L'INTÉRIEUR DE LA DISCIPLINE | 6 |
| 2. COHÉRENCE AVEC LES AUTRES DISCIPLINES | 6 |
| 2.1. AVEC L'HISTOIRE ET LA GÉOGRAPHIE | 6 |
| 2.2. AVEC L'INITIATION ÉCONOMIQUE | 6 |
| 2.3. AVEC LE FRANÇAIS | 6 |
| 2.4. AVEC TOUTES LES DISCIPLINES | 7 |
| 2.5. THÈMES TRANSVERSAUX | 7 |
| MÉTHODES ET DÉMARCHES PÉDAGOGIQUES | 8 |
| 1. LA DOCUMENTATION | 8 |
| 2. UNE PÉDAGOGIE DE L'ACTIVITÉ | 8 |

B

Don